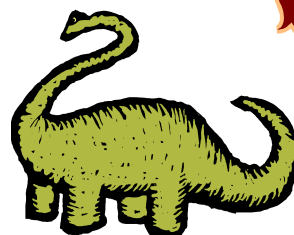


ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE



PROJET PEDAGOGIQUE ANNEE 2010-2011



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY SUR MARNE
Service Social – Accueil de Loisirs Intercommunal
Administration : 2 Voie André Rossi – 02310 CHARLY SUR MARNE
03.23.82.58.30 - Fax 03.23.82.14.54
enfancec4@fr.oleane.com - www.communaute-charlysurmarne.fr

CARTE D'IDENTITE

Nom : ALSH INTERCOMMUNAL « PIROUETTE CACAHUETTE »

Organisateur : Communauté de communes du canton de Charly sur Marne

La communauté de communes du canton de Charly sur Marne se situe dans un milieu rural de la Picardie au sud du département de l'Aisne.

Elle a pour objectif de mettre en place des actions propres à assurer le développement des villages dans les 21 communes qui la composent.

N° organisateur : 002 ORG 0007

Adresse : 2 Voie André Rossi 02310 CHARLY SUR MARNE

Implantation des accueils de loisirs périscolaires

Les accueils de loisirs sont ouverts de 7 h à l'heure d'ouverture de l'école, pendant la pause méridienne et de la fin des classes à 19 h.

Les enfants sont accueillis sur différents lieux :

CHARLY SUR MARNE

Matin et Soir

2 voie André Rossi
02310 CHARLY SUR MARNE
03.23.82.58.30

CHEZY SUR MARNE

Matin et Soir

Centre Social FIEVET
02570 CHEZY SUR MARNE
03.23.82.41.22

DOMPTIN

Matin, Midi et Soir

Salle d'activités dans les locaux de l'école
02310 DOMPTIN
03.23.70.42.14

MARIGNY EN ORXOIS

Matin, Midi et Soir

Ecole maternelle (1^{er} trimestre)
Salle communale à partir de janvier 2010
02810 MARIGNY EN ORXOIS
03.23.70.46.41

MONTREUIL AUX LIONS

Matin, Midi et Soir

Salle Polyvalente
02310 MONTREUIL AUX LIONS
03.23.70.68.12

NOGENT L'ARTAUD
SAULCHERY
ROMENY SUR MARNE

Matin et Soir

Locaux périscolaire
1 Bis rue des Ecoles
03.23.85.23.58

Midi pour les communes de Saulchery et Romeny

Salle Polyvalente 02310 SAULCHERY
03.23.82.58.30

VIELS MAISONS

Matin et Soir

Salle à l'étage de la Mairie
02540 VIELS MAISONS
03.23.82.95.28

VILLIERS SAINT DENIS
CROUTTES SUR MARNE

Matin Midi et Soir

La Renaissance Sanitaire
Administration 2
02310 VILLIERS ST DENIS
03.23.82.33.81

PROJET EDUCATIF

La Communauté de Communes est engagée dans une politique sociale de la Petite Enfance à la Jeunesse.

Elle dispose d'une structure multi-accueil, d'un RAM itinérant et de plusieurs sites d'accueils périscolaires.

Elle gère les ALSH établis sur le territoire intercommunal et propose aux adolescents par l'intermédiaire d'une équipe d'agents locaux de médiation et d'insertion des activités à vocation socio-culturelles et sportives.

Elle accorde une importance particulière à la transversalité de ses services par un travail partenarial de ses équipes.

Elle accentue également son action sur les communes rurales de son territoire afin d'apporter un service de qualité et de proximité aux familles.

De part la nature de ses activités, elle vise à développer la socialisation de l'enfant par l'apprentissage de la vie en collectivité (respect des règles collectives, respect d'autrui et de ses pairs) tout en permettant à chaque enfant de s'épanouir personnel au sein d'un groupe.

Elle choisit d'apporter des activités de qualité en accentuant sur les activités collectives complémentaires à l'école, axées sur la caractéristique ludique, permettant ainsi d'affirmer notre particularité intercommunale.

LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE

L'accueil de loisirs est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation de nouvelles relations interpersonnelles, activités, jeux.

En réfléchissant sur le sens même des accueils périscolaires, nous pourrions adapter au mieux notre méthode de travail et les objectifs que nous souhaitons atteindre.

Après réflexion et concertation, l'équipe définit le centre de loisirs périscolaire, comme suit :

- ✚ Un équipement au service de la population de l'ensemble de la Communauté de Communes, générateur de rencontres entre les enfants des différents villages, où peuvent se rencontrer les associations sportives et culturelles.
- ✚ Un lieu ressource de loisirs pour les enfants et les jeunes, offrant un cadre et des moyens d'actions variés.
- ✚ Un espace de découverte et de création, permettant à l'enfant de s'épanouir, d'apprendre, de vivre la réalité collective avec ses pairs, de faire l'expérience de l'autonomie, d'agir pour lui-même et avec les autres.
- ✚ Un espace de rencontre avec les parents, qui leur permettra de s'investir à leur manière dans la vie du centre, de manière régulière, ou tout simplement en prenant le temps de discuter avec l'équipe.

De fait, l'équipe entend promouvoir à travers les actions du centre de loisirs périscolaire les points suivants :

Pour l'enfant :

Permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs dans un cadre épanouissant :

- ✚ En offrant des conditions d'accueil adaptées au public.
- ✚ En assurant une présence sécurisante et en facilitant les relations interpersonnelles.
- ✚ En préservant un cadre d'intimité et de chaleur pour les enfants.
- ✚ En proposant une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant.
- ✚ S'enrichir dans l'apprentissage de la vie collective.
- ✚ En développant des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance.
- ✚ En privilégiant des activités d'échanges, permettant aux enfants de valoriser leurs compétences.
- ✚ En agissant directement sur son environnement, par la concertation avec les autres enfants et l'équipe d'encadrement.

Développer l'apprentissage de l'autonomie :

- ✚ En donnant la possibilité à l'enfant de faire des choix individuels et collectifs.
- ✚ En laissant le droit à l'enfant de faire ou de ne pas faire.
- ✚ En mettant en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide directe de l'adulte.
- ✚ En proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles.
- ✚ En aidant l'enfant à comprendre les règles et à se poser des limites.

Pour les parents :

Permettre aux parents de trouver un mode de garde satisfaisant

- ✚ En offrant une qualité de service et des horaires adaptés.
- ✚ En étant à l'écoute permanente de leurs attentes.

Permettre aux parents de trouver un lieu d'éducation complémentaire

- ✚ En assurant un travail cohérent au service de l'enfant en lien avec sa réalité familiale.
- ✚ En facilitant les échanges au moment de l'accueil et du départ de l'enfant.

Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre

- ✚ En les associant aux actions organisées.
- ✚ En créant un lien privilégié avec l'équipe d'encadrement.

Pour la structure :

Affirmer notre nouvelle place de structure intercommunale

- ✚ En assurant une bonne communication avec l'extérieur.
- ✚ En travaillant avec les partenaires locaux.

Assurer une image de qualité de notre service

- ✚ En répondant au plus près aux attentes et besoins locaux.
- ✚ En valorisant auprès des habitants et des élus notre travail et notre mission.

Pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans et tout particulièrement ceux de moins de 4 ans, le nombre de places disponibles est limité selon les différents lieux d'accueil et selon l'autorisation des services de la Protection Maternelle et Infantile. **Une attention toute particulière est demandée aux parents quant à l'amplitude horaire des enfants.**

Pour l'équipe d'encadrement :

Permettre à chacun de s'épanouir dans son travail

- ✚ En s'assurant que le cadre est valorisant pour tous les employés.
- ✚ En garantissant une cohésion d'équipe au service du projet de structure.

OBJECTIFS ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les objectifs pédagogiques ont été définis de la manière suivante :

Le projet pédagogique a été établi par l'équipe d'animation, nous rencontrons des enfants en zone rurale, de tout type de milieux, pour qui les découvertes passent avant tout par le plaisir.

Nous voulons favoriser l'expression, développer la créativité et l'habileté manuelle, constituer un outil performant d'éducation.

OBJECTIFS ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Chaque site périscolaire a son propre thème et ses objectifs :

CHARLY SUR MARNE :

« LES DESSINS ANIMES »

- # Développer la créativité et l'imagination des enfants
- # Permettre à tous les enfants de participer aux activités

CHEZY SUR MARNE :

« L'ÉVOLUTION DU MONDE ANIMAL DE LA PREHISTOIRE A NOS JOURS »

- # Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances sur le monde animal
- # Permettre à l'enfant de s'exprimer au sein du groupe
- # Sensibiliser l'enfant au respect des animaux et de leur environnement

DOMPTIN :

« ATTENTION !!!! MONTRES NOUS VOILA !!!! »

- # Permettre à l'enfant de dédramatiser sa peur des monstres
- # Permettre à l'enfant de développer son imaginaire
- # Découvrir diverses techniques artistiques

MARIGNY EN ORXOIS :

« LES DESSINS ANIMES AU FIL DES MOIS »

- # Permettre à l'enfant de découvrir les us, coutumes, cultures et types d'alimentation à travers les dessins animés bien connus (exemple *le Livre de la jungle* pour l'Afrique)

MONTREUIL AUX LIONS :

« LES CINQ SENS »

- # Permettre à l'enfant d'éveiller tous ses sens en s'amusant
- # Amener l'enfant à découvrir que chaque sens peut entraîner une découverte de soi

NOGENT L'ARTAUD :

« DROLES DE PETITS APPRENTIS PEINTRES »

- # Amener l'enfant de découvrir différentes façons de revisiter une œuvre
- # Permettre à l'enfant de peindre avec d'autres objets que le pinceau
- # Permettre à l'enfant de laisser libre cours à son imagination

VIELS MAISONS :

« DE LIANES EN LIANES DECOUVRONS LA JUNGLE »

- # Permettre à l'enfant de s'exprimer à travers le dessin, la sculpture et le conte
- # Découvrir les règles de la jungle
- # Permettre à l'enfant de découvrir des saveurs exotiques

VILLIERS ST DENIS :

« FORMES ET COULEURS D'AFRIQUE »

- # Sensibiliser l'enfant aux différentes disciplines artistiques africaines pour leur permettre de découvrir leur point fort et ainsi les mettre en valeur
- # Permettre à l'enfant de découvrir la faune, la flore, les us et coutumes de ce continent
- # Permettre à l'enfant d'être acteur de son projet sur l'année

Pour les enfants des moins de 6 ans, l'accueil doit être individualisé afin de permettre à ces enfants de trouver leurs places au sein des accueils et de pouvoir évoluer à leur rythme

LES ACTIVITES

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs et pédagogiques fixés. D'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et êtres adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

Le centre de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié. Pour autant, il peut être intéressant de mettre à profit les compétences de l'équipe, ou des associations locales et autres professionnels au service du projet, et de mener un projet d'activités sur plusieurs séances.

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives. C'est pourquoi, au delà de l'activité pour l'activité, l'équipe pensera à valoriser l'enfant et ses compétences à travers l'activité proposée.

L'équipe d'animation disposera de fiches actions, qui seront remplies pour chaque activité prévue. Cette fiche permettra de définir le but recherché et d'organiser de manière très précise l'activité en question.

L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée.

Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances, et que le centre de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe, et un programme sera diffusé aux parents. Les enfants seront bien évidemment associés à la réalisation de ce programme autant que faire se peut. Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui seront négociables et d'autres, pour des raisons techniques, financières, qui ne le seront pas.

Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de l'aider à faire, de trouver les mots pour l'encourager à participer, mais sans jamais forcer.

En résumé

L'activité est un moyen de répondre aux objectifs éducatifs fixés. Elle doit être adaptée aux enfants en tenant compte de leurs capacités motrices, intellectuelles.

L'activité peut-être préparée, improvisée, avec ou sans encadrement d'un adulte, mais elle doit être bénéfique aux enfants et se dérouler en toute sécurité.

LA VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne concerne l'ensemble des temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs.

Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permette d'une part le bon fonctionnement quotidien, et d'autre part de considérer ces temps comme des moments d'apprentissage des règles de vie.

Un ramassage de type scolaire est effectué pour les enfants des communes de Romeny Sur Marne, Saulchery afin de les acheminer sur l'accueil de Nogent l'Artaud ; ainsi que de Crouttes sur Marne pour l'accueil de Villiers St Denis.

le repas, le goûter :

Les repas sont pris dans les différents lieux d'accueil, la restauration étant faite par un prestataire de services.

Les animatrices mangent à table avec les enfants ou sur une table à côté.

Les repas sont variés, équilibrés et tiennent compte de la saison.

Le rôle des animateurs est de s'assurer que les enfants mangent correctement tout en faisant partager le plaisir de goûter et de manger. Sans forcer l'enfant à manger, il est important de veiller à une bonne alimentation de chacun. La mise et débarrassage de table pourront être fait pas les enfants.

Nous serons vigilants aux régimes alimentaires. Des repas spécifiques aux religions peuvent être servis.

Le goûter est pris après la classe. Nous veillons également à ce que le goûter soit équilibré.

Les soins :

Ils seront assurés par le directeur, ou l'animateur référent sanitaire. Chaque lieu d'accueil dispose d'un espace spécifique au repos d'un enfant malade ou blessé et une trousse à pharmacie complète s'y trouve. Lors de tout déplacement, les animateurs prendront systématiquement les trousse de secours, les fiches sanitaires des enfants et des numéros d'urgence.

En résumé

Il est important de considérer ces différents temps de vie quotidienne, comme étant aussi important que toute activité de loisirs. L'animateur à un rôle à tenir, et doit être soucieux du respect des règles (d'hygiène, de sécurité, d'équilibre alimentaire...) pour que l'enfant comprenne toute l'importance de ces moments qu'il vit dans sa journée.

Il n'y a pas de corvées dans notre centre de loisirs, ces temps font parti de notre vie quotidienne.

ORGANISATION DE L'ESPACE

Les lieux accessibles aux enfants sont répartis comme suit :

Charly sur Marne

1 salle d'activités aménagée, des toilettes, une cuisine pour les goûters et un espace extérieur proche

Chézy sur Marne

2 salles d'activités aménagées, des toilettes, une cuisine pour les goûters et un espace extérieur proche. Un accès à la bibliothèque municipale (dans le même centre social) est accessible à tous moments.

Domptin

1 salle d'activités aménagée, des toilettes, une cuisine pour les goûters et un espace extérieur proche (la cour et le préau de l'école situés juste à côté et le stade derrière les locaux).

Marigny en Orxois

1^{er} trimestre : salle de l'école maternelle pour le matin et le soir, un bengalow pour le temps du midi. La cour de l'école est également mise à disposition de l'accueil.

Normalement, à partir du 1^{er} janvier 2011, les enfants seront accueillis dans la nouvelle salle polyvalente de la commune.

Montreuil aux lions

1 grande salle d'activités, des toilettes, une cuisine et un espace extérieur situé sur le plateau de l'école maternelle toute proche (accès directe)

Nogent L'Artaud

3 salles d'activités aménagées, des toilettes, une cuisine pour les goûters et un espace extérieur proche (derrière la cantine scolaire).





Villiers Saint-Denis

5 petites salles d'activités aménagées (dont une en salle de repos), 1 grande salle, des toilettes, une cuisine pour les goûters et un espace extérieur proche.

Viels Maisons

2 salles d'activités aménagées, des toilettes, une cuisine pour les goûters

Les lieux interdits d'accès sans accompagnement :

-  L'infirmerie
-  la régie de rangement
-  Tout espace extérieur au centre
-  La cuisine est interdite aux enfants et animateurs

L'équipe veillera en début de centre à informer tout nouvel enfant des règles du centre.

Les lieux d'accueil où les équipes d'animation ne dispose pas d'une salle réservée, devront s'organiser pour travailler et préparer leurs animations dans une salle d'activité.

L'équipe aura accès à la photocopieuse, téléphone, fax, Internet, pour les besoins de préparation des animations soit dans leur lieu d'accueil directement ou au bureau de la directrice du service enfance à Charly Sur Marne.

LE CADRE, LES REGLES, LA LOI

Le directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (MNS, prestataire d'activité, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

+ Aux enfants :

- De se sentir en sécurité
- De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter
- De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable

+ A l'équipe d'encadrement :

- De travailler de manière cohérente par rapport au projet
- D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés
- D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité

La démarche à suivre en cas de non respect d'une règle :

- + Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.
- + Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).
- + Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée. (la discussion avec un enfant est déjà un acte important).
- + Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- + Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avant les enfants et cela ne servira à rien).
- + Ne dites pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous-mêmes respecter les règles !)
- + Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte.
- + N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue (mieux vaut ne rien dire du tout.)
- + Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

En résumé

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorisé, la loi, la morale...). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation.

Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'animation et de direction assure directement le travail avec le public. Nous sommes avant tout des agents de relation ; de fait, il nous appartient de privilégier le contact par la parole, la discussion avec les enfants et les parents. Notre rôle est également d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.

L'équipe de direction :

- ✚ Est responsable des enfants et du personnel
- ✚ Assure le bon fonctionnement du centre, en étant garant de la législation en vigueur
- ✚ Rédige avec l'équipe d'encadrement le projet pédagogique et garanti son application
- ✚ Assure le suivi des réunions d'équipe, l'évaluation des actions et des stagiaires
- ✚ Rend compte aux élus du déroulement du centre, par la réalisation de compte rendus écrits

La direction de l'A.L.S.H. intercommunal pour l'année est confiée à Madame Catherine LE TALLEC, Animateur Territorial et titulaire du B.A.F.D et à son adjointe Madame Véronique LESAGE, titulaire du B.A.F.D

L'équipe d'animation :

- ✚ Est responsable des enfants qui lui sont confiés
- ✚ Définit les intérêts éducatifs de l'activité (que va-t-elle apporter à l'enfant ?)
- ✚ Prépare le matériel, aménage les lieux, repère les risques, les dangers
- ✚ Motive, dynamise le groupe, permet à chacun de s'intégrer à l'animation
- ✚ Mène l'animation, en assurant la sécurité du groupe.
- ✚ Vérifie, range, nettoie les lieux après l'activité
- ✚ Fait un point, une évaluation, un bilan de l'animation proposée

L'équipe d'animation est composée de 2 animatrices titulaires du BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'assistant animateur technicien), titulaire du BAFA ou stagiaires BAFA, titulaire du CAP Petite enfance pour l'accueil des moins de 6 ans et de non diplômés selon les normes d'encadrement en vigueur.

En résumé :

Nous devons toujours garantir la sécurité physique et affective des enfants.

Nous sommes toujours responsables des enfants que nous accueillons.

LES REUNIONS

L'équipe pédagogique se réunit une fois par mois dans les différents accueils de loisirs périscolaires pour l'organisation de ces accueils et le suivi du projet.

L'équipe pédagogique se réunit également une fois par trimestre avec tout le personnel pour débattre ensemble des actions menées.

Un bilan final a lieu au mois de juin pour la mise en place des intentions éducatives, l'élaboration du projet pédagogique et des moyens à mettre en place.

L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet s'inscrira dans une évaluation plus globale du travail que nous menons actuellement, pour la définition d'une politique enfance jeunesse sur la commune.

C'est pourquoi, nous procéderons à plusieurs niveaux d'évaluation :

- ✚ L'évaluation du projet d'activité de l'équipe. Cela concernera le programme mis en place par les animateurs.
- ✚ L'évaluation du projet pédagogique se fera chaque mois.
- ✚ L'évaluation de la politique enfance jeunesse nous amènera à réfléchir au contexte local.

En résumé :

Le travail d'évaluation, quel que soit son niveau prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous définirons pour chaque niveau un mode et une organisation d'évaluation, qui permettra de rendre compte au plus juste de la réalité et des actions à envisager par la suite.



LE DEROULEMENT D'UNE JOURNEE

7h00 – ouverture de l'école : Accueil échelonné (arrivée des enfants avec leurs parents ou par le transport en minibus) : jeux divers

Temps du midi : Repas
Détente et jeux

Sortie de l'école – 19h00 : goûter et départ échelonné (départ des enfants avec les personnes autorisées ou en mini bus), détente et jeux divers

Comment se déroulent-elles ?

Les enfants seront libres de choisir parmi les différents ateliers, de même il est possible pour un enfant de rester à ne rien faire si tel est son désir. En aucun cas l'enfant devra être "obligé" à faire telle ou telle activité.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Inscription

Lors de l'inscription, un dossier est complété avec la famille qui signent la fiche enfant (acceptation du règlement intérieur) et la fiche sanitaire.

Admission

Les inscriptions se font à la plage d'accueil (une pour le matin, une pour le midi et une pour le soir). Les parents sont tenus d'indiquer au plus tard le jeudi de la semaine précédente, les jours de présences de leur(s) enfant(s).

L'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique est possible en fournissant un certificat d'aptitude à la collectivité.

Maladies – Accidents - Urgences

Les enfants malades ne sont pas admis.

En revanche, les enfants ayant un traitement en cours, n'empêchant pas la fréquentation de l'A.L.S.H., devront fournir une copie de l'ordonnance.

Une personne (diplômée AFPS) sera chargée de la délivrance des médicaments.

En cas de maladie survenant au centre, le directeur appelle les parents, et ils décident ensemble soit d'appeler le médecin traitant, soit le médecin le plus proche de la structure (les frais restant à la charge de la famille).

En cas d'urgence ou d'accident grave, la direction fait appel au service d'urgence (pompiers, SAMU), et aux parents.

La DDCS, le Service PMI seront prévenus dans les 48h.

Le départ de l'enfant

Il est important de préciser :

Que les enfants seront remis aux personnes autorisées et mentionnées lors de l'admission.

Si une autre personne doit venir chercher l'enfant un document signé des parents et une pièce d'identité de la personne seront exigés.